

**Le SNCTA vient de signer l'accord prévoyance** négocié pour l'ensemble des agents de la DGAC (actifs ou retraités) et leurs ayants droit.

**Les accords santé et prévoyance ont été ratifiés par l'ensemble des organisations syndicales** et l'appel d'offre PSC (protection sociale complémentaire) a été lancé mi-décembre par la DGAC.

**Voici les points principaux à retenir :**

- ☀ mise en place du nouveau dispositif santé et prévoyance le 1<sup>er</sup> janvier 2026, entraînant *de facto* la fin du contrat référencé actuel avec la MGAS ;
- ☀ le nouveau contrat santé devient à adhésion obligatoire avec participation financière de l'employeur (50 % d'un panier de base interministériel + 5 € pour les options). Le SNCTA a obtenu le maintien de 3 niveaux de garanties équivalents à ceux inclus dans le contrat MGAS actuel ;
- ☀ le nouveau contrat prévoyance devient à adhésion facultative avec participation financière de l'employeur à hauteur de 7 €. Pour le SNCTA, ce montant est insuffisant mais il est contraint par l'accord interministériel signé par les centrales confédérées. En revanche, le SNCTA a obtenu qu'une réduction de 50 % du montant de la cotisation soit appliquée pour les agents de moins de 30 ans souscrivant à l'offre prévoyance.

**Fin du premier trimestre 2025**, les candidats retenus sur les volets santé et prévoyance ainsi que les tarifications associées devraient être connus. Ce nouveau contrat sera valable pour une durée de 6 ans maximum.

La protection sociale des agents au titre de la santé et de la prévoyance est un combat initié il y a de nombreuses années par le SNCTA. La mise en place de la PSC le 1<sup>er</sup> janvier 2026 est une avancée importante même si l'accord mériterait d'être amélioré. Concernant notamment le risque prévoyance et conformément à sa politique, le SNCTA continuera de revendiquer un contrat performant dont la cotisation annuelle serait intégralement prise en charge par l'employeur.

Une question sur la PSC ? Contactez-nous : [cesame@sncta.fr](mailto:cesame@sncta.fr)